

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20201015-04-DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

République Française

Meurthe-et-Moselle

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
45	41	41 + 4 pouvoirs

Date de convocation
09 octobre 2020

DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quinze octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire à la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de **TROGRIC LAURENT**, président.

Présents : **Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIU, Béatrice BOCHNAK, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, William GRAFF, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, François ROUGIEUX, Carole SALEUR, Odile SCHMITT, Alain SOLDNER, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.**

Représentés : **Sylvie GAMEL par Chantal PELLENZ, Denis GODEFROY par Carole SALEUR, Aurélie MACAIGNE par Pascal BARTOSIK, Patrick MEDART par Odile BEGORRE-MAIRE.**

Monsieur Valentin DETHOU a été nommé secrétaire de séance

Objet : Reprise des résultats des communes suite au transfert de la compétence eau

N° de délibération : 4

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
41	45	45	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

Dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement la Communauté de communes du Bassin de Pompey a voté la création du budget annexe eau, assujéti à TVA, lors du conseil du 17 décembre 2019.

Seuls les résultats 2019 du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bassin de Pompey ont pu être intégrés par anticipation dans le Budget Primitif 2020 ; les résultats des autres communes et entités seront ajustés dans le Budget Supplémentaire.

Accusé de réception en préfecture 054-245400601-20201015-04-DE Date de télétransmission : 23/10/2020 Date de réception préfecture : 23/10/2020			
COMMUNES/SI	RESULTAT D'EXPLOITATION (002)	RESULTAT D'INVESTISSEMENT (001)	TOTAL RESULTATS REPRIS
Bouxières aux Dames <i>Délibération du 24/02/20</i>	+ 374 483.81€	- 27 933.98	+ 346 549.83€
Champigneulle <i>Délibération du 12/02/20</i>	+ 1 947.34€	+ 355 386.37€	+ 357 333.71€
Custines	+ 1 973.29€	- 44 947.95€	- 42 974.66€
Faulx <i>Délibération du 29/06/20</i>	- 23 676.92€	4 980.27€	- 18 696.65€
Lay Saint Christophe <i>Délibération du 10/02/20</i>	- 24 143.57€	- 27 365.26€	- 51 508.83€
Liverdun	+ 87 938.53€	+ 154 264.74€	+ 242 203.27€
Malleloy <i>Délibération n°7 du 04/03/20</i>	+ 34 568.12€	2 013.70€	+ 36 581.82€
Montenoy <i>Délibération du 09/03/20</i>	+ 16 283.41€	+ 10 957.19€	+ 27 240.60€
Marbache <i>Délibération n°2019/153 du 12/12/2019</i>	+ 4 557.27€	+ 78 993.89€	+ 83 551.16€
Millery <i>Délibération n°0303/032020 du 03/03/20</i>	+ 11 881.06€	+ 16 566.38€	+ 28 447.44€
Saizerais <i>Délibération n°20 du 24/02/20</i>	+ 8 392.33€	+ 92 836.68€	+ 101 229.01€
Pompey <i>Délibération n°2020/014 du 24/02/20</i>	+ 347 526.83€	- 206 679.87€	+ 140 846.96€
SEA (= Frouard + parc d'activité + Obron + administration)	+ 357 808.02€	+ 584 249.55€	+ 942 057.57€
TOTAL	+ 1 199 539.52 €	+ 993 321.71€	+ 2 192 861.23 €

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Vu les délibérations transmises par les Communes,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la reprise des résultats du budget eau des communes et entités de Bouxières aux Dames, Champigneulle, Custines, Faulx, Lay Saint Christophe, Liverdun, Malleloy, Montenois, Marbache, Millery, Saizerais, Pompey, SEA comme détaillée ci-dessus.

AUTORISE l'inscription des excédents et déficits des budgets dont la compétence eau a été transférée au 1^{er} janvier 2020 à la Communauté de communes du Bassin de Pompey aux comptes 001 et 002 comme suit :

	BP	BS	TOTAL
Report excédents d'investissement (R001)	584 249.55€	715 999.22€	1 300 248.77€
Report déficits d'investissement (D001)	0€	306 927.06€	306 927.06€
TOTAL INVESTISSEMENT	584 249.55€	409 072.16€	993 321.71€
Report excédents d'exploitation (R002)	357 808.02€	975 909.01€	1 333 717.03€
Report déficits d'exploitation (D002)	0€	134 177.51€	134 177.51€
TOTAL EXPLOITATION	357 808.02€	841 731.50€	1 199 539.52€

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,



Laurent TROGRIC